

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 360 Nettoyage et entretien du simili-cuir
Mise à jour : 19.02.2026
Date d'édition : 09.06.2026

Version (Révision) : 6.0.0 (5.1.0)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

FD 360 Nettoyage et entretien du simili-cuir
Identifiant unique de formulation : non applicable

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Le FD 360 nettoie et entretient tous les revêtements de chaise en simili-cuir et aide à préserver les sièges de soins dentaires et les autres revêtements en simili-cuir.

Catégorie de produits [PC]

PC 35 - Produit de lavage et de nettoyage

Usages déconseillés

Néant, à l'utilisation appropriée.

Remarque

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

orochemie GmbH + Co. KG

Rue : Max-Planck-Straße 27

Code postal/Lieu : 70806 Kornwestheim

Téléphone : +49 7154 1308-0

Télécopie : +49 7154 1308-40

Contact pour informations : DÜRR DENTAL SE, Höpfigheimer Str. 17, 74321 Bietigheim-Bissingen, Germany

Tel: +49 7142 705-0, Fax: +49 7142 705-500, info@duerrdental.com
en France:

DÜRR DENTAL FRANCE S.A.R.L., 71 Rue des Hautes Pâtures, 92 000 Nanterre, France, infodurrfr@duerrdental.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

INT: +49 6132 84463 (24 h/7 d)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Chronic 3 ; H412 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 3 ; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Procédure de classification

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP] ainsi que nos propres examens.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.3 Autres dangers

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Effets nocifs possibles sur l'environnement

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 360 Nettoyage et entretien du simili-cuir
Mise à jour : 19.02.2026
Date d'édition : 09.06.2026

Version (Révision) : 6.0.0 (5.1.0)

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Le mélange contient de substances répondant aux critères PBT/vPvB conformément à l'Annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006. Voir la SECTION 3 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description

Le FD 360 contient des tensioactifs spécifiques, des composés siliconés et des composantes traitantes à base d'huile d'avocat.

Composants dangereux

SILOXANES AND SILICONES, DI-ME, 3-3-(3-COCO AMIDOPROPYL) DIMETHYLAMMONIO-2-HYDROXYPROPOXYPROPYL GROUP- TERMINATED, ACETATES (SALTS) ; N°CAS : 134737-05-6

Poids : $\geq 1 - < 5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Aquatic Chronic 3 ; H412

ALCOOL SECONDAIRE, ÉTHOXYLÉ (> 5 - 15 OE) ; Numéro d'enregistrement REACH : - ; N°CAS : 68131-40-8

Poids : $\geq 1 - < 3 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302

OCTAMÉ THYLCYCLOTÉ TRASILOXANE ; N°CE : 209-136-7 ; N°CAS : 556-67-2

Poids : $\geq 0,025 - < 0,05 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Repr. 2 ; H361f Aquatic Chronic 1 ; H410 PBT ; EUH440 vPvB ; EUH441

Limites de concentrations
spécifiques: (M=10)

Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas d'inhalation

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

En cas de contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Aucunes mesures particulières ne sont exigées. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 360 Nettoyage et entretien du simili-cuir
Mise à jour : 19.02.2026
Date d'édition : 09.06.2026

Version (Révision) : 6.0.0 (5.1.0)

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2) Poudre d'extinction Jet d'eau pulvérisée Brouillard d'eau Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) n'est connu(e).

Produits de combustion dangereux

Aucun(e) n'est connu(e).

5.3 Conseils aux pompiers

Adapter l'équipement de protection en fonction de l'environnement de l'incendie.

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Adapter l'équipement de protection en fonction de l'environnement de l'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Pour les secouristes

Protection individuelle

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Tenir compte des consignes de sécurité et du mode d'emploi sur l'emballage en fût métallique.

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

Mesures usuelles de la prévention d'incendie. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker au voisinage de produits alimentaires.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Observer le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 360 Nettoyage et entretien du simili-cuir
Mise à jour : 19.02.2026
Date d'édition : 09.06.2026

Version (Révision) : 6.0.0 (5.1.0)

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

DNEL/DMEL

OCTAMÉ THYLCYCLOTÉ TRASIOXANE ; N°CAS : 556-67-2

Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (local et systémique)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	13 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	3,7 mg/kg
Type de valeur limite :	DNEL salarié (local et systémique)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	73 mg/m ³

PNEC

OCTAMÉ THYLCYCLOTÉ TRASIOXANE ; N°CAS : 556-67-2

Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau douce)
Valeur limite :	1,5 µg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer)
Valeur limite :	0,15 µg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau douce)
Valeur limite :	3 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau de mer)
Valeur limite :	0,3 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Terre)
Valeur limite :	0,54 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Station d'épuration)
Valeur limite :	10 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Protection de la peau

Protection des mains

Contact de courte durée (niveau 2: < 30 min) : gants de protection à usage unique de la catégorie III selon EN 374, par ex. matière : nitrile, épaisseur 0,1 mm.

Contact de longue durée (niveau 6: < 480 min) : gants de protection de la catégorie III selon EN 374, par ex. matière : nitrile, épaisseur 0,7 mm.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Protection corporelle

Protection corporelle: non indispensable.

Protection respiratoire

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Remarques générales

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Conserver les vêtements de travail à part. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Autres mesures de protection

Assurer une aération suffisante.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 360 Nettoyage et entretien du simili-cuir
Mise à jour : 19.02.2026
Date d'édition : 09.06.2026

Version (Révision) : 6.0.0 (5.1.0)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide

Couleur : blanc

Odeur : caractéristique

Caractéristiques en matière de sécurité

Point de fusion/point de congélation :	(1013 hPa)		non déterminé	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	env.	100	°C
Température de décomposition :	(1013 hPa)		non déterminé	
Point éclair :			non applicable	
Température d'auto-inflammation :			non applicable	
Limite inférieure d'explosivité :			non applicable	
Limite supérieure d'explosivité :			non applicable	
Pression de vapeur :	(50 °C)		non déterminé	
Densité :	(20 °C)	env.	0,99	g/cm ³
Test de séparation des solvants :	(20 °C)	<	3	%
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)		100	Pds %
pH :			3,5 - 4,5	
log P O/W :			non déterminé	
Temps d'écoulement :	(20 °C)	<	20	s
Seuil olfactif :			non déterminé	
Teneur en COV maximale (CE) :			0	Pds %
Liquides comburants :	Non applicable.			
Propriétés explosives :	Non applicable.			
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux :	N'a pas d'effet corrosif sur les métaux.			

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 360 Nettoyage et entretien du simili-cuir
Mise à jour : 19.02.2026
Date d'édition : 09.06.2026

Version (Révision) : 6.0.0 (5.1.0)

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	ATEmix
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	25000 mg/kg
Paramètre :	DL50 (SILOXANES AND SILICONES, DI-ME, 3-3-(3-COCO AMIDOPROPYL) DIMETHYLAMMONIO-2-HYDROXYPROPOXYPROPYL GROUP- TERMINATED, ACETATES (SALTS) ; N°CAS : 134737-05-6)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 5000 mg/kg
Paramètre :	DL50 (OCTAMÉ THYLCYCLOTÉ TRASILOXANE ; N°CAS : 556-67-2)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 5000 mg/kg
Paramètre :	ETA (ALCOOL SECONDAIRE, ÉTHOXYLÉ (> 5 - 15 OE) ; N°CAS : 68131-40-8)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	500 mg/kg

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

Aucun effet toxique connu sur l'homme.

Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	ATEmix
Voie d'exposition :	Dermique
Dose efficace :	négligeable
Paramètre :	DL50 (OCTAMÉ THYLCYCLOTÉ TRASILOXANE ; N°CAS : 556-67-2)
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 5000 mg/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre :	ATEmix
Voie d'exposition :	Inhalation (vapeur)
Dose efficace :	négligeable
Paramètre :	CL50 (OCTAMÉ THYLCYCLOTÉ TRASILOXANE ; N°CAS : 556-67-2)
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose efficace :	36 mg/l
Temps d'exposition :	4 h

Corrosion

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Contact avec les yeux Non irritant. Méthode : OECD 437.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 360 Nettoyage et entretien du simili-cuir
Mise à jour : 19.02.2026
Date d'édition : 09.06.2026

Version (Révision) : 6.0.0 (5.1.0)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Informations complémentaires

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP] ainsi que nos propres examens.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Paramètre :	CL50 (SILOXANES AND SILICONES, DI-ME, 3-3-(3-COCO AMIDOPROPYL) DIMETHYLAMMONIO-2-HYDROXYPROPOXYPROPYL GROUP- TERMINATED, ACETATES (SALTS) ; N°CAS : 134737-05-6)
Espèce :	Danio rerio
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	30,8 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 (OCTAMÉ THYLCYCLOTÉ TRASILOXANE ; N°CAS : 556-67-2)
Espèce :	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	> 22 µg/l
Temps d'exposition :	96 h

Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Paramètre :	NOEC (OCTAMÉ THYLCYCLOTÉ TRASILOXANE ; N°CAS : 556-67-2)
Espèce :	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons
Dose efficace :	4,4 µg/l
Temps d'exposition :	93 jour(s)

Toxicité aquatique aigüe (à court terme) pour les crustacés

Paramètre :	CE50 (SILOXANES AND SILICONES, DI-ME, 3-3-(3-COCO AMIDOPROPYL) DIMETHYLAMMONIO-2-HYDROXYPROPOXYPROPYL GROUP- TERMINATED, ACETATES (SALTS) ; N°CAS : 134737-05-6)
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Aigüe (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace :	> 200 mg/l
Temps d'exposition :	48 h
Paramètre :	CE50 (OCTAMÉ THYLCYCLOTÉ TRASILOXANE ; N°CAS : 556-67-2)
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Aigüe (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace :	> 15 µg/l
Temps d'exposition :	48 h

Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques

Paramètre :	NOEC (OCTAMÉ THYLCYCLOTÉ TRASILOXANE ; N°CAS : 556-67-2)
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace :	15 µL/L
Temps d'exposition :	21 jour(s)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 360 Nettoyage et entretien du simili-cuir
Mise à jour : 19.02.2026
Date d'édition : 09.06.2026

Version (Révision) : 6.0.0 (5.1.0)

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Paramètre :	CE50 (SILOXANES AND SILICONES, DI-ME, 3-3-(3-COCO AMIDOPROPYL) DIMETHYLAMMONIO-2-HYDROXYPROPOXYPROPYL GROUP- TERMINATED, ACETATES (SALTS) ; N°CAS : 134737-05-6)
Espèce :	Pseudokirchneriella subcapitata
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace :	7,2 mg/l
Temps d'exposition :	72 h
Méthode :	OCDE 201
Paramètre :	CE50 (OCTAMÉ THYLCYCLOTÉ TRASILOXANE ; N°CAS : 556-67-2)
Espèce :	Pseudokirchneriella subcapitata
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace :	> 22 µg/l
Temps d'exposition :	72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Décomposition abiotique

Pas de données disponibles.

Biodégradation

Pas de données disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Distribution

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange contient les suivantes substances remplissant les critères pour les substances PBT et/ou vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH

- PBT :

OCTAMÉ THYLCYCLOTÉ TRASILOXANE ; N°CAS : 556-67-2

- vPvB :

OCTAMÉ THYLCYCLOTÉ TRASILOXANE ; N°CAS : 556-67-2

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.8 Autres informations écotoxicologiques

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Avant utilisation conforme

Opérations d'élimination

Éliminer en observant les réglementations administratives. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Après utilisation conforme

Opérations de valorisation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 360 Nettoyage et entretien du simili-cuir
Mise à jour : 19.02.2026
Date d'édition : 09.06.2026

Version (Révision) : 6.0.0 (5.1.0)

Concentré/quantités plus importantes: 07 06 99 ordures, p.m.a.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 40, 70, 75

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce mélange n'a pas fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Éléments d'étiquetage · 03. Composants dangereux

16.2 Abréviations et acronymes

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Commission European

CED = Catalogue Européen des déchets

CEN = Comité européen de normalisation

CL50 = Concentration létale médiane

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

CMR = Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction

CO₂ = Dioxyde de carbone

COV = Composés organiques volatils

CPSE = Concentration prédite sans effet (PNEC)

DL50 = Dose létale médiane

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

EC50 = Concentration efficace médiane ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 360 Nettoyage et entretien du simili-cuir
Mise à jour : 19.02.2026
Date d'édition : 09.06.2026

Version (Révision) : 6.0.0 (5.1.0)

IATA = Association internationale du transport aérien
ICAO-TI = L'Organisation de l'aviation civile internationale - instruction technique
IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses LogKoe/Log Pow = Coefficient de partage octanol/eau
MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
Mention EUH = Mention de danger spécifique CLP
Mention H = Mention de danger SGH
NE = Norme Européenne
NOEC/NOEL = Concentration/Dose sans effet observable
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ONU = Nations Unies
PBT = Persistants, Bioaccumulables et Toxiques
PNEC = Concentration sans effet prévue (CPSE)
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH/GHS = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
STOT-RE/TSOC-ER = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
STOT-SE/TSOC-EU = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
TLV/STEL = La valeur limite de courte durée (VLCT)
TLV/TWA = Valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP)
UE = Union Européenne
vPvB/tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP] ainsi que nos propres examens.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

EUH440	S'accumule dans l'environnement et dans les organismes vivants, y compris chez l'être humain.
EUH441	S'accumule fortement dans l'environnement et dans les organismes vivants, y compris chez l'être humain.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.